

# Charte ENF en Pyrénées-Atlantiques



**Saison 2023**





## **Sommaire**

- 1) Rappel du principe des tests de l'ENF
- 2) Précisions organisationnelles

## 1) Rappel du principe des tests de l'ENF

Les trois étapes de l'ENF :

- **Sauv'Nage** : permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau.

C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

Le Sauv'Nage peut être organisé sous la responsabilité d'une structure agréée ENF possédant au moins un titulaire de la formation d'évaluateur d'ENF 1.

- **Pass'Sports de l'Eau** : valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur.

Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la natation et de l'environnement aquatique.

L'organisation du Pass'Sports de l'Eau est confiée aux Comités Départementaux.

- **Pass'Compétition** : a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix.

Le Pass'Compétition est organisé sous la responsabilité des Ligues Régionales et/ou des Comités Départementaux.

## 2) Précisions organisationnelles :

- **L'ENF 1 Sauv'Nage** : Une session Sauv'Nage peut être organisée par n'importe quel club agréé ENF.

Le club assure le bon déroulement de la session, en fournissant notamment au minimum un évaluateur ENF 1.

A la fin de la session, le club organisateur enregistre les résultats sur le serveur extraNat en renseignant le nombre de candidats présents, validés et/ou échoués.

Un nageur ayant validé le Sauv'Nage au sein de son club mais n'étant pas enregistré sur le serveur fédéral ne pourra pas prétendre à une inscription au Pass'Sports de l'Eau.

- **L'ENF 2 Pass'Sports de l'Eau** : le Comité Départemental a la responsabilité de cette évaluation, qui est organisée lorsque les clubs le demandent au sein de leur structure.

Cette organisation doit répondre à **cinq conditions bien précises** :

- déclencher la demande auprès du CD 64 au moins un mois avant la date souhaitée (formulaire de demande en annexe de cette charte, page 5)

- une seule demande par club est possible

- fournir au moins un évaluateur ENF 2 et/ou un assistant évaluateur ENF 2

- la session doit se dérouler pendant les créneaux d'entraînement du club demandeur

- s'acquitter d'un tarif voté chaque année lors de l'AG du CD FFN 64

Une fois la requête effectuée dans le respect des conditions mentionnées ci-dessus, le CD 64 valide la demande du club et dépêche à la date et au lieu choisis son évaluateur référent qui aura la responsabilité de la session et assurera le bon déroulement.

C'est également lui qui saisira les résultats sur extraNat.

- **L'ENF 3 Pass'Compétition** : l'organisation du test Pass'Compétition est de la responsabilité de la Ligue Régionale et/ou du Comité Départemental.  
Ce 3<sup>ème</sup> et dernier test de l'ENF ne s'adresse qu'aux nageurs de la catégorie Avenirs.

Le passage du test se déroule sous forme de « Challenges Avenirs », s'articulant autour de 9 épreuves individuelles :

- Quatre 25 mètres : Papillon, Dos, Brasse, Nage Libre
- Trois 50 mètres 2 nages : 25 Papillon-25 Dos ; 25 Dos-25 Brasse ; 25 Brasse-25 Nage Libre
- Deux 100 mètres : 100 NL, 100 4N

Le club engage ses nageurs pour le test du Pass'Compétition sur extraNat, chaque session étant composée de deux 25 mètres, deux 50 mètres 2 nages et un 100 mètres.

Le nageur peut s'inscrire sur autant d'épreuves qu'il souhaite.

Les sessions Pass'Compétition sont prévues en même temps que toutes les compétitions départementales inscrites dans le calendrier sportif.

Pour valider et obtenir le Pass'Compétition, le nageur doit avoir participé à 5 épreuves dont deux 25m, deux 50m 2 nages et un 100m sans avoir été disqualifié.

Il doit également être titulaire du Sauv'Nage et du Pass'Sports de l'Eau.

Le passage du test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un évaluateur référent représentant de la Ligue Régionale, lui-même titulaire du titre d'évaluateur ENF 3.

La présence d'au moins deux évaluateurs ENF 3 est obligatoire.

**À noter** : du fait de la réforme de l'ENF amorcée par la FFN pour cette saison 2023 et du caractère non obligatoire du Pass'Compétition, ce test n'est plus proposé au sein du département.

## DEMANDE D'ORGANISATION SESSION PASS SPORTS DE L'EAU

Document à transmettre au Comité Départemental pour avis et accord minimum 1 mois avant la date de la session

Nom du Club :

Date et heure de la session :

Lieu :

Nom du responsable :

N° de tél :

- Mettre une croix dans la colonne du choix du test (3 tests maximum)

ÉVALUATEUR								
N°	Nom	Prénom						
1								
2								
3								

  

ASSISTANT ÉVALUATEUR								
N°	Nom	Prénom						
1								
2								
3								

  

NAGEURS								
N°	Nom	Prénom	Année de naissance	PL	NAP	NS	NC	WP
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								

Avis du Comité Départemental :

Date et signature du Président du CD :